

FRANCE LUTTE

DEJEPS

SPÉCIALITÉ: ANIMATION SOCIO ÉDUCATIVE ET CULTURELLE
MENTION :

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX - DPTR

INSEP

INSEP

Du 12 décembre 2022 au 14 juin 2024

Une formation à destination des bénévoles et salariés, entraîneurs, coordinateurs de la fédération, de ses comités et ligues régionales, en vue de développer territorialement le projet fédéral.

ACTIONPRÉVENTIONSPORT

APS Fiche Formation

DEJEPS - DPTR



Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Animation Socio Éducative et Culturelle (ASEC)
Mention : Développement de Projets, Territoires & Réseaux (DPTR)
N° de fiche RNCP4900

Afin de contribuer à la montée en compétences et en qualification de ses équipes, la FFLDA travaille avec Action Prévention Sport pour proposer une formation permettant de devenir coordinateur de projet et de participer ainsi au développement de la lutte et de ses disciplines associées.

Objectifs :

Le DEJEPS DPTR est un diplôme de niveau 5 (Bac + 2), qui permet d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- Développer des projets d'action d'animation pour tous publics,
- Coordonner une équipe de salariés et de bénévoles,
- Développer des partenariats au niveau de son territoire,
- Mettre en place des actions de formation adaptées au public visé,
- Développer sa structure.

Pré-requis :

- Être âgé(e) de 18 ans le jour des tests de sélections
- Être titulaire du PSC1 ou équivalence
- Être titulaire des Tests d'Exigences Préalables, c'est-à-dire pouvoir justifier de :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Bac) dans le champ de l'animation ou du travail social,

DEJEPS DPTR

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (Bac + 2),
- Soit attester d'un niveau de formation de niveau 4 et d'une expérience d'animation de 6 mois,
- Soit de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600h minimum justifiés.

Organisation de la formation :

Formation en alternance : 621 heures de formation en centre, 81 heures de formation à distance, 500 heures minimum en entreprise.

Les contenus de la formation :

Les 4 Unités de compétences du DEJEPS ASEC mention DPTR :

- Deux unités transversales à tous les DEJEPS, quelle que soit la spécialité et la mention :



UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action.



UC2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

- Une unité propre à la spécialité ASEC du DEJEPS :



UC3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

- Une unité propre à la mention DPTR :



UC 4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

Modalités d'évaluation :

2 épreuves de certification :

- Pour les UC1 et 2 :

- Remise d'un dossier présentant le projet d'action conduit au sein de la structure d'alternance,
- Présentation orale du projet d'action, suivi d'un entretien avec le jury composé de 2 membres.

- Pour les UC 3 et 4 :

Sur le site d'alternance ou en OF, au cours de la formation, conduite d'une action de formation en présence du jury composé de 2 personnes, suivi d'un entretien avec le jury.

Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques au sein d'Action Prévention Sport, classes inversées, cours en distanciel sur une plate-forme dédiée, découverte d'activités physiques et mise en situation professionnelle dans notre salle de sport, participation à un projet collectif pour la FFLDA.

Débouchés et suites de parcours :

Le ou la titulaire du DEJEPS DPTR peut exercer au sein des associations sportives, des fédérations sportives, des associations socio-éducatives, des services jeunesse et/ou sport des collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1er degré, de structures de loisirs et de tourisme, de structures d'animation périscolaires...

DEJEPS DPTR

Il ou elle peut poursuivre sur :

- Une formation en DESJEPS spécialité Animation Socio-Educative ou Culturelle, pour lequel l'UC 3 sera déjà validé,
- Un autre DEJEPS, pour lequel les UC 1 et 2 seront déjà validés,
- Une filière universitaire.

Modalités d'accès :

> Dossier de candidature à demander par mail: aps@actionpreventionsport.fr
Réunion d'information (à distance) : jeudi 22 septembre 14h ; jeudi 6 octobre 14h

Dossier complet à remettre (par courrier ou en main propre) au plus tard le 10/11/2022, avec l'ensemble des pièces justificatives pour prétendre au TEP.

> Après vérification des pièces du dossier, une convocation aux tests de sélection sera envoyée au plus tard une semaine avant les tests, avec un dossier d'expérience qui devra être renvoyé complété 2 jours avant le test de sélection. Dates des tests de sélection : du 28 au 29/11/2022. L'épreuve de sélection consiste en un entretien de motivation, et un dossier d'expérience.

Planning de la formation : – DU 12/12/2022 AU 16/06/2024

- Afin de s'adapter au contexte professionnel, la formation se déroule une semaine par mois, du lundi 13h, au vendredi 12h30.
- Les heures de formation à distance sont programmées à raison de 3h par mois, les mardi après-midi.
- La présence en structure varie en fonction de l'organisation de cette dernière et du statut de l'apprenant (apprenti(e), stagiaire, salarié(e) – Le cumul hebdomadaire des heures en centre de formation et en structure d'alternance ne doit jamais dépasser 35h, conformément au code du travail.

Tarifs et financements :

- Coût de la formation :

- Auto-financement : 7722 € - Autre financement : 9 477 €

- Financeurs possibles : Pôle Emploi – OPCO – employeur.

Si vous avez moins de 30 ans, vous pouvez être en contrat d'apprentissage. Le coût de la formation est alors entièrement pris en charge, votre employeur peut bénéficier d'une aide, et vous êtes rémunéré(e) (pourcentage du SMIC en fonction de votre âge).

- Pour demander un devis : aps@actionpreventionsport.fr
- Frais de gestion: 30 € (non remboursable)

Lieu de formation : 7, rue Roland Martin Bat D 94500 Champigny sur Marne

Pour en savoir plus :

Pour les aspects administratifs : 01 48 85 08 32 – www.actionpreventionsport.fr – aps@actionpreventionsport.fr
Pour les aspects pédagogiques et financiers : frederic.colico@actionpreventionsport.fr ; hamza.mizane@actionpreventionsport.fr
Le référent pour la FFLDA : pierre.vazeilles@fflutte.org